

« Sage-femme, une profession médicale  
pour la santé des femmes »

## FLASH INFO

### NEGOCIATIONS D'UN AVENANT 5 AVEC LA CNAM : POINT DE BLOCAGE

22 JANVIER 2021

Les **négoiations conventionnelles** avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie concernant la signature d'un **avenant 5** à la Convention Nationale des Sages-Femmes sont au point mort.

Il s'agit d'une véritable mascarade où **aucune discussion n'est possible**, aucune place pour la négociation n'est autorisée.

### Des demandes rejetées

L'ONSSF a été **force de proposition** pour améliorer la prise en charge des femmes et de leurs enfants ainsi que les **conditions d'exercice** des professionnels.

Tous les éléments proposés ont été refusés, remis à d'éventuelles futures négociations.

### Une marge de négociation inexistante

La CNAM se cache sans cesse derrière le Ministère de la Santé.

Dans sa **lettre de cadrage** d'août 2020, le Ministre Olivier Véran avait centré les négociations autour de la Télémédecine.

Au regard de l'actualité, **crise sanitaire et rapport sur les 1000 premiers jours**, ce cadrage est **insuffisant**.

Nous attendons en engagement pour négocier des mesures fortes sur le **postnatal** puis sur **l'accompagnement global**, des **aides financières** à la hauteur des exigences de la CNAM en équipement informatique des cabinets.

Les propositions financières de la CNAM sont indécentes et inégales selon les professions.

Une fois de plus les **sages-femmes sont méprisées**, et au-delà des sages-femmes ce sont toutes les femmes qui sont méprisées.

### Nous ne céderons pas !

Les sages-femmes sont les spécialistes de la santé génésique des femmes, c'est à dire la santé reproductive et sexuelle des femmes.

Nous bénéficions d'une formation médicale d'une grande rigueur et d'une grande qualité. Pourtant nos compétences sont peu connues, et non reconnues par nos instances. Nous en avons encore une fois la preuve!

**Dans de telles conditions l'ONSSF ne signera pas l'avenant 5 sur la télémédecine.**

Les sages-femmes peuvent toujours, à titre dérogatoire, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, la pratiquer.

## Nous attendons la nouvelle copie de la CNAM.

Nous continuerons à défendre les droits des femmes, la qualité des soins qui leurs sont prodigués ainsi qu'à leurs enfants et bien sûr les conditions d'exercice des sages-femmes.

Les membres du conseil d'administration attendent donc que la CNAM soit enfin prête à engager réellement des négociations.

**Un motif de plus pour appeler à la GREVE  
LE MARDI 26 JANVIER**

**#sagesfemmescoderouge**

© 2021 ONSSF

ONSSF  
38 rue Dunois  
75647 PARIS cedex 13  
secretariat@onssf.org



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur ONSSF.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 sendinblue